

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 28 MARS 2017 A 18 H 30
A GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE**

PRESENTS : **PRESIDENT :** Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Stéphane DELL'UNTO (en remplacement de Thomas CAGNIANT), Evelyne GAUTHEY, Claude REMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Ludovic MILLE, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Didier PRORIOL, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DETOT, Muriel MONIER, Michelle SOLIOT (en remplacement de Hubert POUULLOT), Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Sylvaine PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

EXCUSES : Thomas CAGNIANT, Pierre GALTIE, Jacky MOULIN, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Alain FORNEROL, Florence ZITO, Hubert POUULLOT, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Pierre GALTIE a donné pouvoir à Ludovic MILLE.

Jacky MOULIN a donné pouvoir à Léonard DILLENSCHNEIDER.

Mary QUINTALLET a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Alain FORNEROL a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Florence ZITO a donné pouvoir à Pierre-Alexandre PRIVOLT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie GALLOIS.

Après avoir procédé à l'appel nominal, Monsieur le Président faisait approuver le compte rendu du conseil du 14 mars 2017 et le relevé de décisions du bureau du 20 mars 2017, qui n'appelaient pas d'observations particulières.

Madame Sophie GALLOIS était nommée secrétaire de séance.

Il était passé à l'examen des projets de délibérations suivants :

C/17/98 - Choix de la Communauté de communes en matière de SCOT :
Monsieur le Président rappelait le contexte réglementaire lié à la modification du périmètre des SCOT de rattachement des 3 EPCI fusionnés et regrettait que la modification très récente par la loi du délai pendant lequel le conseil aurait dû se prononcer soit passé de 6 à 3 mois, ne permettant pas d'organiser un débat de fonds sur cette question pourtant essentielle pour la structuration et le développement de notre territoire.

Compte tenu des différents enjeux qui s'attachent à ce sujet et après discussion, la proposition du Bureau consiste néanmoins à suivre les dispositions réglementaires, à savoir le rattachement de l'intégralité de la Communauté de communes au périmètre du SCOT sur lequel se trouve la majorité de sa population, à savoir celui de Beaune et Nuits-Saint-Georges.

Les conséquences de la sortie des communes qui se trouvaient couvertes par le SCOT du Dijonnais en matière d'urbanisation limitée jusqu'à l'achèvement de la procédure de révision du SCOT d'accueil sont expliquées en détail.

Monsieur CARTRON, en tant que Président du Syndicat Mixte du SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges, rappelait que dans le cadre de l'évolution de son périmètre, celui-ci aura également à envisager l'intégration de la Communauté de communes Rives de Saône, actuellement non couverte.

Monsieur GARNERET indiquait que, compte tenu du délai nécessaire pour mener à bien une procédure de révision d'un PLU (2 à 3 ans), si celle-ci est concomitante à celle du SCOT d'accueil, les conséquences pour une commune qui engagerait cette procédure sont minimales.

Monsieur BROCHOT, dont la commune est actuellement en procédure de révision du PLU, s'inquiète toutefois des conditions dans lesquelles celle-ci pourra s'achever compte tenu de l'absence de SCOT applicable. Il était répondu que dans ces conditions, c'est au Préfet qu'il reviendra *in fine* d'approuver la révision en tenant compte de l'ensemble des paramètres.

Monsieur GAILLOT souhaitait savoir si cette décision était définitive ou s'il était possible pour la Communauté de communes de décider ultérieurement d'élaborer son propre SCOT. Dans l'absolu, ceci est possible mais en pratique très difficile à mettre en œuvre compte tenu des délais requis et des coûts engendrés.

Monsieur PRORIOL notait, en tant que représentant de l'ex Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges au Syndicat Mixte du SCOT, la proximité et la prise en compte des particularités communales qui ont toujours prévalu dans les décisions prises par le SCOT. Monsieur le Président indiquait que c'est également la façon dont le SCOT du Dijonnais fonctionnait.

A l'issue de ces discussions, le conseil approuvait à l'unanimité le rattachement au SCOT de Beaune et Nuits-Saint-Georges.

C/17/99 - Demande d'extension du périmètre du Pays Beaunois : Monsieur le Président rappelait que préalablement à la fusion des Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais n'appartenaient à aucun dispositif de Pays et que la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges appartenait depuis sa création au Pays Beaunois. Selon une certaine logique avec la délibération précédente, il est donc souhaitable que le périmètre du Pays Beaunois soit étendu à l'ensemble de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Monsieur CARTRON détaillait le rôle de cette structure associative et les bénéficiaires, notamment en terme de financement auprès de la Région et de l'Europe, que la Communauté de communes mais également les communes membres pourront en tirer.

La délibération était adoptée à l'unanimité. Monsieur le Président indiquait qu'il serait demandé prochainement à la Directrice du Pays Beaunois d'intervenir en conseil pour présenter la structure.

C/17/100 – Accès aux données cadastrales numérisées : le conseil approuvait ensuite le renouvellement, pour la nouvelle Communauté de communes, de la convention avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour l'accès aux données cadastrales numérisées.

C/17/101 – Fonds local de rénovation énergétique : dans le cadre de la plateforme locale de rénovation énergétique du Pays Beaunois et en lien avec le dispositif TEPCV, le conseil approuvait à l'unanimité les modalités de versement des subventions aux particuliers pour la rénovation thermique des logements, dans les conditions détaillées par le règlement d'intervention du Fonds local.

C/17/102 – Demande de subvention auprès de la Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale au titre du dispositif « Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2017 » : le conseil approuvait à l'unanimité la demande de subvention annuelle auprès de la DIRECT au titre du dispositif pour les actions menées par le service "médiation sociale". Il était précisé par Madame VENTARD que l'extension du dispositif CISPD à l'ensemble de la Communauté serait étudié prochainement.

C/17/103 – Remboursement d'une avance de trésorerie : le conseil approuvait à l'unanimité le remboursement d'une avance de trésorerie du budget annexe Déchets (ex CCSD et ex CCGC) au budget principal. Monsieur GARNERET intervenait pour préciser que cette avance n'aurait pas été nécessaire si, du fait de la fusion, le Trésor Public n'avait pas fait clôturer les comptes aussitôt en 2016.

Puis, après explications apportées par Monsieur SEGUIN, notamment sur le regroupement de certains budgets annexes, le conseil approuvait à l'unanimité les délibérations à caractères budgétaires suivantes :

C/17/104 à C/17/129 – Compte de gestion 2016, compte administratif 2016 et affectation de résultat :

- Budget annexe déchets ménagers (ex CC Sud Dijonnais)
- Budget déchets (Gevrey)
- Budget annexe DSP service eaux (ex CC Sud Dijonnais)
- Budget annexe DSP service assainissement (ex CC Sud Dijonnais)
- Budget assainissement (Gevrey)
- Budget assainissement La Plaine de Nuits
- Budget assainissement secteur de Vosne-Romanée
- Budget assainissement secteur Hautes Côtes de Nuits
- Budget assainissement Corgoloin / Magny-les-Villers
- Budget assainissement Boncourt-le-Bois
- Budget SPANC de Nuits-Saint-Georges
- Budget assainissement Villers-la-Faye

Affectation de résultat 2016 pour les budgets consolidés Déchets Gevrey et OM Sud Dijonnais et Assainissement Gevrey et Nuits.

C/17/130 à C/17/134 - Budget primitif 2017 : OM Gevrey Sud Dijonnais
Eau DSP Sud Dijonnais
Assainissement DSP Sud Dijonnais
Assainissement Gevrey et Nuits.

C/17/134 – Désignation des représentants de la Communauté au comité de pilotage du Plan Départemental d'Actions pour le logement des personnes défavorisées : sur proposition du bureau, le conseil désignait comme représentants Madame VENTARD, titulaire et Monsieur VITREY, suppléant.

C/17/135 – Désignation du représentant de la Communauté au Conseil d'Administration du collège Félix Tisserand de Nuits-Saint-Georges : Monsieur DALLER était désigné représentant.

A la question de Monsieur PRIVOLT, Monsieur le Président répondait que la Communauté de communes n'avait pas à désigner de représentant au Conseil d'Administration du collège de Brochon car celui-ci dispose déjà d'un représentant du SIVOS, gestionnaire du gymnase du collège. L'existence de ce syndicat serait sans doute à interroger prochainement compte tenu de son périmètre, entièrement inclu dans celui de la Communauté de communes et de sa compétence, dévolue également à la Communauté de communes.

C/17/136 – Désignation du représentant de la Communauté à la Commission Consultative Paritaire du SICECO : Monsieur CARRE était désigné représentant.

C/17/137 – Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : le conseil procédait à cette création, composée d'un représentant par commune. Il était demandé à chaque commune de bien vouloir procéder à la désignation de son représentant, qui peut être un conseiller municipal, avant fin avril. Les communes qui auraient déjà procédé à cette désignation n'ont pas à le refaire.

Ces délibérations étaient adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

- Les prochaines réunions de bureaux et de conseils communautaires se dérouleront de la façon suivante :

Bureaux : - Le mardi 4 avril à 18 h 15 à Saulon-la-Chapelle
- Le mardi 18 avril à 18 h 15 à Nuits-Saint-Georges.

Conseils : - Le mardi 11 avril à 18 h 30 à la Maison de Nuits.
- Le mardi 25 avril à 18 h 30 à la salle des fêtes de Saulon-la-Chapelle.

- Des précisions étaient données concernant la composition des commissions communautaires : dans la mesure où toutes les commissions n'atteignaient pas le nombre maximum de membres fixé à 25, il n'y a pas eu de sélections effectuées en fonction des priorités de choix, hormis pour la commission affaires scolaires. Toutefois, les conseillers communautaires qui le souhaitent peuvent demander à se retirer de l'une ou l'autre des commissions dans laquelle ils sont inscrits.

- Monsieur PRORIOU souhaitait savoir si la Communauté de communes serait bientôt dotée d'un logo officiel. Monsieur le Président répondait qu'il avait chargé le service communication de la Communauté de communes d'élaborer plusieurs propositions qui seront soumises au prochain bureau puis à la consultation des élus et des habitants pour une mise en application en mai prochain.

- Monsieur MUTIN souhaitait connaître les suites réservées à l'action prévue avant fusion dans le cadre de l'avenant au contrat TEPCV de la CCPNSG pour la rénovation de l'éclairage public. Monsieur LEXTREYT expliquait qu'en raison d'arbitrages financiers effectués sur les fonds TEPCV au niveau national, le financement de cette action ne serait plus éligible au fonds TEPCV mais au certificat d'économie d'énergie (C2E) dans des conditions financières à peu près équivalentes.

- Monsieur ROUSSEL demandait quand serait communiqué aux élus l'organigramme des services de la Communauté. Monsieur le Président répondait que l'élaboration de l'organisation des services communautaires est un processus long et complexe qui doit tenir compte de paramètres nombreux et intégrer par exemple des départs prochains de cadres. Une version, encore provisoire, sera faite lors d'une assemblée générale du personnel en avril. La finalisation d'un certain nombre d'éléments requiert également un passage en comité technique qui ne sera effectif qu'en juin, après le déroulement des élections professionnelles.

La séance était levée à 20 h 00.